



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSSSCT D06 DU 5 MAI 2023

M. le Président de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Départemental,

L'installation de la nouvelle Formation spécialisée se déroule au lendemain d'une mobilisation historique faisant de ce 1^{er} mai la 13^{ème} journée de mobilisation nationale contre la réforme des retraites.

Depuis le 19 janvier 2023, les personnels de l'Education Nationale se sont massivement mobilisé-es contre la réforme des retraites, réforme brutale et injuste, annoncée par le gouvernement le 10 janvier dernier. Rien ne justifie le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ni l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation ; si ce n'est une obstination politique et idéologique faisant porter uniquement sur les salariés, le financement de notre système de retraites. Cette réforme aura un impact très négatif sur la santé des personnels.

Si le report de l'âge légal de la retraite devenait effectif, nous verrions s'amplifier un problème qui se pose déjà : le maintien au travail de collègues qui ne peuvent plus soutenir la charge d'un temps plein, qui parfois souffrent dans des postes où leurs conditions sont rendues pénibles (effectifs surchargés, locaux inadaptés et/ou mal entretenus, pression psychologique,...) et cela dans un contexte marqué par l'absence d'une médecine de prévention suffisante au côté des personnels.

La souffrance et les dégradations des conditions de travail amènent déjà certains agents à solliciter des démarches de rupture conventionnelle, des demandes de temps partiel, des postes adaptés, des arrêts de travail pour épuisement professionnel et démissions alors, qu'en sera t-il avec des personnels encore plus âgés ?

Devant cet état de fait, il est primordial que le travail mené par le CHSCTD se poursuive dans le cadre de la nouvelle formation spécialisée départementale. La profession a renouvelé sa confiance en ses représentants FSU, et nous souhaitons faire en sorte que la nouvelle instance bénéficie des avancées et des travaux de la structure précédente.

La mise en place de la formation spécialisée ne doit pas être l'occasion d'un affaiblissement du droit des personnels, et les représentants de la FSU continueront de mener ce travail de prévention :

- Pour accompagner les personnels qui subissent la prise en charge inadaptée ou insuffisante, faute de moyens, des enfants à besoins particuliers.
- Pour faire cesser des formes de management autoritaires et harcelantes et retrouver des collectifs de travail harmonieux.
- Pour faire disparaître les locaux dangereux, non ventilés, pollués, contaminés par des substances dangereuses (poussières, gaz...) ou avec des problèmes d'isolation thermique.

- Pour faire en sorte que la santé et les conditions de travail des personnels soient prises en considération. En améliorant notablement la connaissance des documents et registres RSST et en accompagnant les personnels qui nous saisissent.
- Pour que les personnels soient consultés lorsque sont décidés des constructions, des rénovations d'établissements, des regroupements de structures scolaires.

Pour bien fonctionner, la nouvelle instance doit pouvoir s'appuyer sur des engagements forts de notre administration.

Nous vous remercions de votre attention.